

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2026278BS0401**

Réunion du Bureau Syndical du 5 octobre 2026

**Date de convocation : 23 septembre 2026
Date d'affichage : 7 octobre 2026**

OBJET : Election : complètement des délégués du SDEG 16 à Charente Numérique.

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois d'octobre à 14 heures 30, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres :	23
Quorum :	12
Nombre de présents au moment du vote :	20
Nombre de procuration au moment du vote :	0

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que le Bureau Syndical doit désigner en tant que représentants au Syndicat Charente Numérique :
 - les délégués titulaires et suppléants du collège EPCI du SDEG 16 dès lors que ceux-ci sont, au sein du SDEG 16, les représentants de ces établissements au titre notamment de la compétence « communications électroniques »
 - un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires pour chacune des deux communautés d'agglomération, sur proposition du Président au vu de la proposition faite par lesdites communautés d'agglomération.

- Qu'ainsi, les délégués du SDEG 16 à Charente Numérique sont donc :

- le Président du SDEG 16
- le collège « Communications électroniques » du SDEG 16
- 2 délégués supplémentaires.

- Que par délibération n°2026201BS0307 du 20 juillet 2026, le Bureau Syndical a désigné ses délégués à Charente Numérique à savoir :

Président du SDEG 16	Titulaire	Jean-Michel	BOLVIN
	Suppléant	Aliptien	MASSETEAU

Délégués du Collège du SDEG 16	Fonction	Prénom	Nom
CA GRAND ANGOULEME	Titulaire	Daniel	MAGNIER
	Suppléant	Jean-Claude	COURARI
CA GRAND COGNAC	Titulaire	Xavier	TRIOUILLIER
	Suppléant	Mehdi	KALAÏ
CDC CHARENTE LIMOUSINE	<i>Non concernée</i>		
CDC CŒUR DE CHARENTE	Titulaire	Renaud	COMBAUD
	Suppléant	Didier	BERTRAND
CDC LAVALETTE TUDE DRONNE	Titulaire	Patrick	EPAUD
	Suppléant	Alain	VIGIER
CDC LA ROCHEFOUCAULD - PORTE DU PERIGORD	Titulaire	Sébastien	RIVIERE
	Suppléant	Laurent	MANDIN
CDC DU ROUILLACAI	Titulaire	Pascal	BURBAUD
	Suppléant	Philippe	BOISUMAULT
CDC VAL DE CHARENTE	Titulaire	Xavier	MATHIEU
	Suppléant	Antoine	MOREAU
CDC DES 4B SUD-CHARENTE	Titulaire	Frédéric	BERGEON
	Suppléant	Valentin	GILLET
Délégués supplémentaires	Fonction	Prénom	Nom
CA GRAND ANGOULEME	Titulaire	<i>En attente de la délibération de la CA</i>	
	Suppléant		
CA GRAND COGNAC	Titulaire	<i>En attente de la délibération de la CA</i>	
	Suppléant		

- Que les communautés d'agglomération de Grand Angoulême et de Cognac ont désigné leurs délégués titulaire et suppléant.

- Que le Bureau Syndical peut donc procéder à la désignation partielle des délégués du collège du SDEG 16 à Charente numérique pour ces 2 EPCI :

- Communauté d'agglomération de Grand Angoulême :
 - Titulaire : Eric BIOJOUT
 - Suppléant : François ELIE
- Communauté d'agglomération de Grand Cognac :
 - Titulaire : Fabien DELISLE
 - Suppléant : Jean-Marc LACOMBE

Le Président

Précise :

- Que conformément aux articles 17 et 19 des statuts du 30 juin 2025 (délibération n°2025181CS0204), il appartient au Bureau Syndical d'élire les membres des commissions du SDEG 16 ainsi que les représentations.
- Qu'il est rappelé que toutes les élections (Président, Bureau Syndical, Vice-Présidents, Secrétaire, Commissions et représentations ...) ont lieu au scrutin secret à la majorité absolue.
- Que toutefois, l'article L.2121-21 du CGCT indique que l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin est applicable à la désignation des membres dans les commissions à condition que les dispositions propres à ces commissions n'imposent pas un scrutin secret (article précisé également par le juge administratif : TA Amiens, 10 Juin 2024 – n° 2401404).
- Que pour procéder aux désignations susmentionnées à Charente Numérique, les membres du Bureau Syndical pourront donc choisir soit le scrutin secret soit, si l'unanimité des membres le décide, le vote à main levée.

Demande quel mode de scrutin les délégués souhaitent choisir.

A l'unanimité, les membres du Bureau Syndical décident de choisir le vote à main levée.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 20
- abstention : 0
- votes exprimés : 20

Obtiennent :

- Communauté d'agglomération de Grand Angoulême :
 - Titulaire : Eric BIOJOUT : 20 voix
 - Suppléant : François ELIE : 20 voix
- Communauté d'agglomération de Grand Cognac :
 - Titulaire : Fabien DELISLE : 20 voix
 - Suppléant : Jean-Marc LACOMBE : 20 voix

Le Président déclare élus, délégués à Charente Numérique, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- Communauté d'agglomération de Grand Angoulême :
 - Titulaire : Eric BIOJOUT
 - Suppléant : François ELIE
- Communauté d'agglomération de Grand Cognac :
 - Titulaire : Fabien DELISLE
 - Suppléant : Jean-Marc LACOMBE

- Qu'ainsi, désormais, les délégués à Charente Numérique sont les suivants :

Président du SDEG 16	Titulaire	Jean-Michel	BOLVIN
	Suppléant	Aliptien	MASSETEAU

Délégués du Collège du SDEG 16	Fonction	Prénom	Nom
CA GRAND ANGOULEME	Titulaire	Daniel	MAGNIER
	Suppléant	Jean-Claude	COURARI
CA GRAND COGNAC	Titulaire	Xavier	TRIOUILLIER
	Suppléant	Mehdi	KALAÏ
CDC CHARENTE LIMOUSINE	<i>Non concernée</i>		
CDC CŒUR DE CHARENTE	Titulaire	Renaud	COMBAUD
	Suppléant	Didier	BERTRAND
CDC LAVALETTE TUDE DRONNE	Titulaire	Patrick	EPAUD
	Suppléant	Alain	VIGIER
CDC LA ROCHEFOUCAULD - PORTE DU PERIGORD	Titulaire	Sébastien	RIVIERE
	Suppléant	Laurent	MANDIN
CDC DU ROUILLACAI	Titulaire	Pascal	BURBAUD
	Suppléant	Philippe	BOISUMAU
CDC VAL DE CHARENTE	Titulaire	Xavier	MATHIEU
	Suppléant	Antoine	MOREAU
CDC DES 4B SUD-CHARENTE	Titulaire	Frédéric	BERGEON
	Suppléant	Valentin	GILLET
Délégués supplémentaires	Fonction	Prénom	Nom
CA GRAND ANGOULEME	Titulaire	Eric	BIOJOUT
	Suppléant	François	ELIE
CA GRAND COGNAC	Titulaire	Fabien	DELISLE
	Suppléant	Jean-Marc	LACOMBE

Le Bureau Syndical donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.